

5. Requête de changements (RFC)

Requête de changements (RFC)

Des demandes de changements peuvent être faites pour du contenu terminologique ainsi que pour les sous-ensembles.

Les demandes doivent être faites à l'aide de l'outil développé par Inforoute, [InfoRMS](#). L'outil utilise les informations de connexion au compte InfoCentral de l'utilisateur et peut être trouvé à : <https://informs.infoway-inforoute.ca/>

Il est possible de soumettre des demandes uniques ou en lot en utilisant le formulaire approprié. Il faut télécharger le formulaire à chaque demande pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente. Le formulaire est en format Excel et contient plusieurs onglets. L'onglet "How to Use this spreadsheet" décrit les colonnes et le contenu des onglets. L'utilisateur est prié de lire cet onglet avant de remplir le formulaire.

Les intervenants qui soumettent des demandes doivent respecter les lignes directrices canadiennes ([QA checklist](#)) en matière de rédaction. La liste de vérification de l'assurance de la qualité est un outil que le Centre national de publication des normes (CNPN) a mis au point à cette fin. Lorsqu'une demande est reçue, elle est évaluée quant à son exhaustivité, son exactitude, son respect des directives éditoriales et sa priorité. Les soumissionnaires seront informés des demandes incomplètes ou inexactes à l'aide du statut du flux de travail dans l'outil. Un accusé de réception de la demande est fourni à chaque fois qu'une demande est soumise.

Toutes les demandes de changement envoyées à SNOMED International doivent être conformes aux [règles éditoriales de SNOMED International](#). Ce n'est qu'à cette condition que des demandes de changement sont acheminées à SNOMED International. La conformité à ces critères augmente les chances d'inclusion du contenu dans la version internationale et réduit les délais de validation et les efforts nécessaires pour compléter la requête.

Quand un nouveau concept est ajouté à l'édition canadienne, le CNPN créera :

- un synonyme représentant le Nom complet précis (NCP) qui inclu un tag sémantique
- un synonyme qui représente le terme privilégié
- un synonyme additionnel en anglais (optionnel)
- un synonyme additionnel en français (optionnel)

NOTE: tous les synonymes doivent être sémantiquement équivalents (pas plus vague ni plus précis que le NCP). Des variances dans l'ordre des noms ne sont pas acceptées.

Demande de traduction

Notez que tous les concepts ne sont pas systématiquement traduits. Il faut faire la demande pour qu'une traduction soit faite, et qu'une nouvelle description soit ajoutée. Lorsqu'une demande de traduction est effectuée, il est possible pour le demandeur de soumettre une proposition lorsqu'une description est attendue et souhaitée (proposed description). Dans ce cas, une référence vers un document ou un site internet est exigée afin de soutenir la description proposée. Lorsqu'aucune description particulière n'est attendue, le demandeur peut simplement indiquer « traduction à faire » dans le champ prévu à cet effet (proposed description).

De plus, le CNPN offre l'opportunité d'inclure le demandeur dans le flux de travail du processus de traduction (dans l'outil de création) afin de lui permettre d'intervenir plus rapidement et de soumettre des améliorations aux descriptions proposées par l'équipe de traduction avant que celles-ci ne soient finalisées. Si cette option est souhaitée, ajouter une note à cet effet dans le champ « Notes » lors de la soumission d'une demande de changement (RFC).